

Comité Syndical du 26 mai 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le mercredi vingt-six mai à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat à Aiguillon, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.
Convocations régulièrement adressées le 20/05/2021.

Nombre de délégués syndicaux

en exercice: 24 délégués

n° ordre 2021-012

Présents : 24 votants : 24

Étaient présents : 24 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : MM. Jean-Pierre GENTILLET, Alain PALADIN, Alain MOULUCOU (*suppléant*), Patrick JEANNEY (départ à 18h40 avant DL 2021-20) remplacé par M. Christophe MELON, François COLLADO (départ à 18h20 avant DL 2021-18) remplacé par Patrick YON, Christian GIRARDI, Christian LAFOUGERE, Michel MASSET, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGIERI et Jean-Marc LLORCA (**12 présents**)

Albret Communauté : Mmes Valérie TONIN, Evelyne CASEROTTO et Laurence BENLLOCH (*suppléante*), MM. Joël CHRETIEN (départ à 18h10 avant DL 2021-18), Robert LINOSSIER, Pascal LEGENDRE (*suppléant*) (départ à 18h20 avant DL 2021-18), Lionel LABARTHE (*suppléant*), Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Christophe BESSIERES, Dominique HANROT (*suppléant*) et Didier SOUBIRON (départ à 18h20 avant DL 2021-18), (**12 présents**) puis **9 présents à partir de la DL 2021-18**

Assistaient également à la séance sans pouvoir de vote : MM. Christophe MELON, Patrick YON jusqu'à la DL 2021-18 ensuite remplaçants respectivement de M. Patrick JEANNEY et M. François COLLADO

M. Michel SABATHIER, Maire de ST- PE- ST- SIMON délégué communautaire d'Albret Communauté

Étaient excusés :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Néant

Albret Communauté : Mme Paulette LABORDE et M. Jean-Louis MOLINIE

Assistaient également à la séance :

Mme Chantal FERRY : Directrice Générale des services

M. Claude BOGALHEIRO : Responsable des services techniques

Mme Aurélie CERZUELA : chargée de communication

M. Cyril FILLOT : chargé de la prévention déchets

M. Jean-Marc CAMMARATA : DGS Albret Communauté

M. Philippe MAURIN : DGS C.C. Confluent et des Coteaux de Prayssas

Objet : Autorisation de lancement Appel à Manifestation d'Intérêt – Centrale photovoltaïque en toiture site de CANTIRAN à Vianne

Le SMICTOM LGB est propriétaire d'un ensemble foncier sur la commune de Vianne à CANTIRAN. Le site est aménagé pour accueillir d'une part un quai de transfert des ordures ménagères et d'autre part les services techniques du Syndicat.

Le projet d'aménagement du site technique comprend notamment deux abris pour stationner les véhicules de collecte d'une superficie de +/- 1 530m² (abris 1 : +/- 1 000m² et abris 2 : +/- 530 m²), ces abris doivent être couverts.

Aussi, le Syndicat souhaite qu'un opérateur puisse y édifier des ombrières/hangars avec panneaux photovoltaïques (centrale solaire en toiture).

Suivant les dispositions de l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques : « l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester. Lorsque l'occupation ou l'utilisation autorisée est de courte durée ou que le nombre d'autorisations disponibles pour l'exercice de l'activité économique projetée n'est pas limité, l'autorité compétente n'est tenue que de procéder à une publicité préalable à la délivrance du titre, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution. »

En conséquence, il convient de lancer une consultation pour une convention d'occupation temporaire du domaine public qui s'adresse à toute personne intéressée souhaitant édifier deux garages avec exploitation de la centrale solaire en toiture correspondante.

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le projet de regroupement des services techniques,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Autorise M. le Président à lancer une procédure de sélection préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'installation d'ombrières/hangars sur le site de CANTIRAN à Vianne.

Article 2 : Autorise M. le Président au terme de la procédure de sélection préalable et d'analyse des propositions à retenir l'opérateur et signer toute convention d'occupation temporaire du domaine public,

Article 3 : Autorise M. le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du compte financier unique à titre expérimental.

Résultat des votes	
Suffrages exprimés	24
Pour	24
Contre	0
Abstention	0

Publication/Affichage : le 10/06/2021

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président

Alain LORENZELLI